



Direction Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt
DRAAF/DAAF XXXXXXXX



Notice de connexion - demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (Certiphyto) sur le site «service-public.fr»

La démarche Certiphyto est rattachée à la plateforme service-public.fr et doit s'effectuer en mode connecté (**un compte a déjà été créé**).

Cette notice explicative avec copies d'écran est conçue pour vous aider à effectuer cette démarche. Les étapes à suivre sont les suivantes :

- I. Accès à la démarche d'une demande de certificat individuel.
- II. Effectuer une demande de certificat individuel.
- III. Transmettre la pièce justificative
- IV. Obtenir et sauvegarder l'imprimé de la demande.
- V. Message de confirmation.
- VI. Réception du certificat

La démarche en ligne est obligatoire. Elle permet d'obtenir le formulaire de demande complété de vos données déclaratives.

Pour que la demande soit prise en compte, il faut impérativement effectuer votre démarche jusqu'à l'action « **transmettre ma demande** ».

Un message confirmant l'enregistrement de votre demande sera adressé sur la messagerie électronique que vous aurez saisie (adresse email). Pour faciliter le traitement de votre dossier par la DRAAF ou la DAAF, merci de préciser le numéro de votre télé-démarche lors de l'envoi de votre pièce justificative.

I. Accès à la démarche d'une demande de Certificat Individuel

Se connecter sur le site de <https://www.service-public.fr/>

☛ La fenêtre pour se connecter s'affiche :

1 – Cliquez sur « se connecter »

The screenshot shows the top navigation bar of the Service-Public.fr website. The 'PARTICULIERS' tab is selected. The 'Se connecter' button is circled in green with an arrow pointing to it. Below the navigation bar is the Service-Public.fr logo and a search bar. The main content area features a grid of service categories: PAPIERS - CITOYENNETÉ, FAMILLE, SOCIAL - SANTÉ, TRAVAIL, and LOGEMENT, each with an icon and a list of related services.

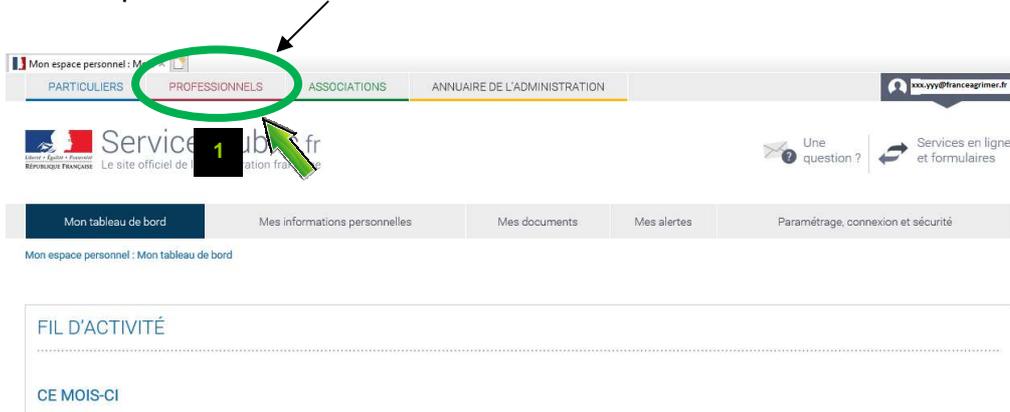
☛ La page pour se connecter s'ouvre (J'ai déjà un compte):

- saisir son adresse électronique,
- saisir son mot de passe
- cocher « je ne suis pas un robot »
- cliquer sur « se connecter »

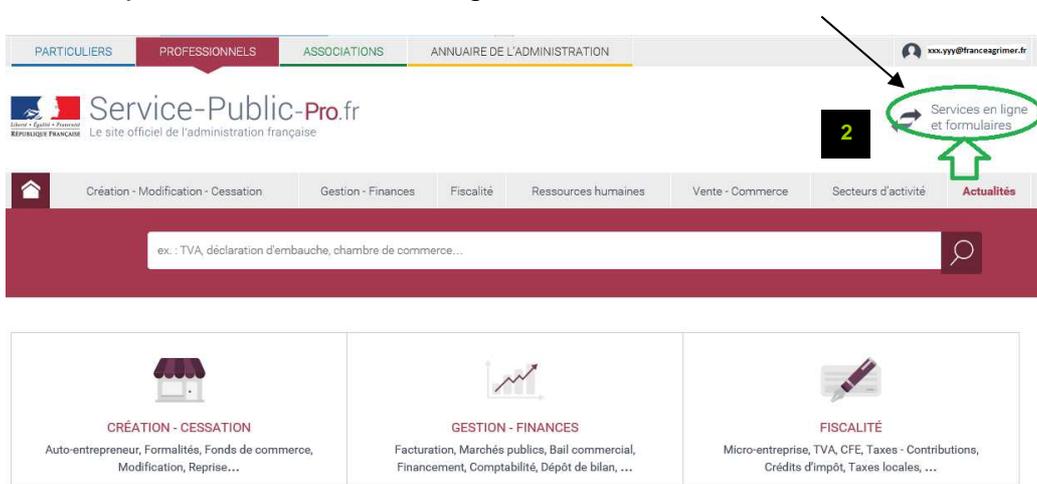
The screenshot shows the 'SE CONNECTER' page. At the top, there is a 'SE CONNECTER' heading. Below it is a 'S'identifier avec FranceConnect' button. A link for 'Une question sur FranceConnect ?' is provided. The main form contains two input fields: '* Adresse électronique (ex : nom@exemple.fr)' and '* Mot de passe', both circled in red with green arrows pointing to them. Below the fields is a CAPTCHA section titled 'Êtes vous un robot ?' with a checkbox for 'Je ne suis pas un robot' and a reCAPTCHA logo. A 'SE CONNECTER' button is at the bottom, also circled in red with a green arrow. Links for 'Mot de passe oublié ?', 'Pas encore de compte personnel ?', and 'Pas encore de compte association ?' are at the bottom.

☛ Mon espace personnel du site servicepublic.fr s'ouvre

1 – Cliquez sur « PROFESSIONNELS »



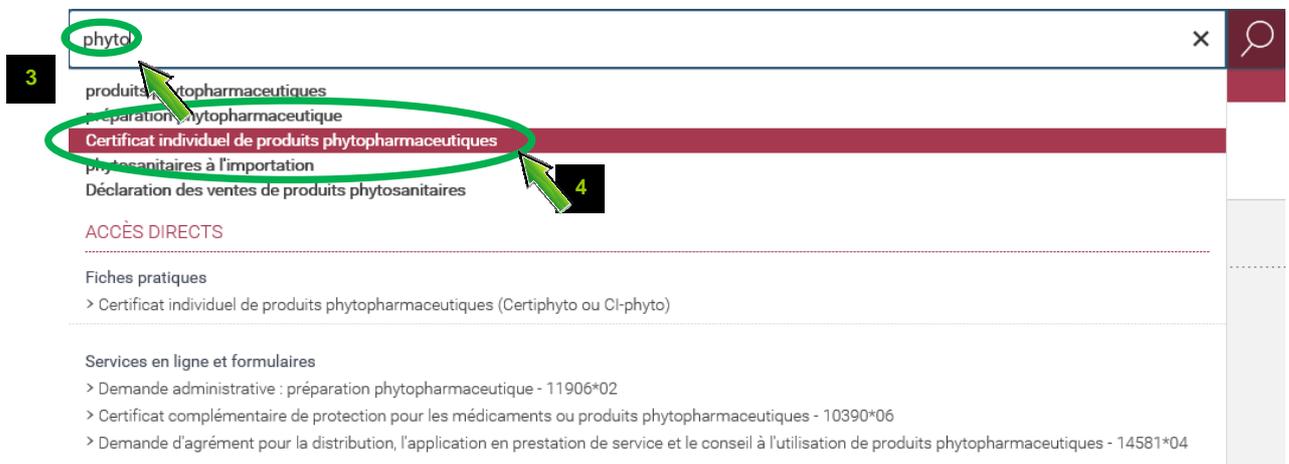
2 – Cliquez sur « Services en ligne et formulaires »



☛ La page « Services en ligne et formulaires » s'affiche

3 – Taper « phytopharmaceutique » dans le moteur de recherche

4 – Sélectionner « **certificat individuel de produits phytopharmaceutiques** » et cliquer sur la loupe



5 – Sélectionner « Services en ligne et formulaires » ou « Fiches Pratiques »

The screenshot shows a navigation bar with categories: Accueil, Création - Modification - Cessation, Gestion - Finances, Fiscalité, Ressources humaines, Vente - Commerce, Secteurs d'activité, and Actualités. A search bar contains the text 'Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques'. Below the search bar, the results are displayed for 'Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques'. There are 3 results. Under 'Fiches Pratiques (2)', there are two items: 'Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)' (Fiche) and 'Obligations en matière d'agriculture' (Dossier). Under 'Services en ligne et formulaires (1)', there is one item: 'Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques' (Téléservice). At the bottom, there are two buttons: 'RECHERCHER AUSSI DANS PARTICULIERS' and 'RECHERCHER AUSSI DANS ASSOCIATIONS'.

⇒ Dans la fiche pratique cliquer sur « Services en ligne et formulaires »

The screenshot shows the 'Fiche pratique' for 'Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto ou CI-phyto)'. The page is verified as of 28 November 2019 by the Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'agriculture. The text explains that to reinforce training on the use of phytopharmaceuticals (or phytosanitaires), commonly called pesticides, all users or distributors of phytopharmaceuticals must have a mandatory aptitude certificate. The certificate must also be presented for the purchase of pesticides for professional use. A table of contents is shown with expandable sections: 'Professionnels concernés', 'Obtention du certificat', 'Renouvellement', 'Textes de référence', 'Services en ligne et formulaires', 'Pour en savoir plus', and 'Où s'informer ?'. A red arrow points to the 'Services en ligne et formulaires' section, which is highlighted with a green arrow and a black box containing the number '5'. The 'Services en ligne et formulaires' section contains a link to 'Obtenir le certificat produits phytopharmaceutiques (Certiphyto ou CI-phyto)' from the 'Ministère chargé de l'agriculture' and a link to 'Registre des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture homologués en France' from 'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)'.

6 – Cliquer sur « Accéder au service en ligne »

Service en ligne

 **Demande de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (certiphyto ou CI-phyto)**

Ministère chargé de l'agriculture

Permet d'accéder, avec identifiant et mot de passe, au service de demande de certificat d'utilisation de produits phytosanitaires, délivré par le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF ou DAAF).

La DRAAF dispose d'un délai maximum d'instruction de 2 mois.

[Accéder au service en ligne !\[\]\(7e0d6a31a51eb3952a6a6daebf7e401c_img.jpg\)](#)

 **6**

Vérfifié le 10 septembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- ☛ **La page de démarrage s'affiche :**
 - vous pouvez effectuer votre démarche

II. Effectuer une demande de certificat Individuel (Cocher les rubriques obligatoires)

Il y a plusieurs étapes dans le formulaire

The screenshot shows the top navigation bar of the Service Public.fr website. It includes links for 'PARTICULIERS', 'PROFESSIONNELS', 'ASSOCIATIONS', 'ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION', 'SE DÉCONNECTER', a masked email address 'XXXXXXXXXX', and the Twitter handle '@FRANCEAGRIIMER.FR'. Below the navigation bar is the Service Public.fr logo and the text 'Le site officiel de l'administration française'. On the right, there is a link for 'Services en ligne et formulaires'.

The progress bar indicates five steps: 1. Ma situation (highlighted in blue), 2. Mes informations personnelles, 3. Choix du certificat, 4. Pièce justificative, and 5. Récapitulatif.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Ma situation



Cette démarche permet d'effectuer l'une des demandes de certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques (utilisation, distribution, conseil) suivantes :

- * demande de premier certificat,
- * demande de second certificat,
- * demande de renouvellement de certificat.

Cette action s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto 2. Pour en savoir plus : http://www.agriculture.gouv.fr/ecophyto_12

La démarche en ligne est obligatoire pour effectuer votre demande de certificat. Elle vous permet de recevoir directement votre certificat dématérialisé (pdf) sur votre compte Service-public.

Pour effectuer cette démarche, il est nécessaire de vous munir de l'attestation de formation ou de réussite au test remise par votre organisme de formation ou de la copie de votre diplôme. Pour une demande de renouvellement ou de second certificat, il faut également vous munir du certificat dont vous êtes actuellement titulaire.

Pour que la demande soit prise en compte, il faut impérativement effectuer votre démarche jusqu'à l'action « transmettre ma demande ».

N'hésitez pas à consulter les info-bulles disponibles tout au long de la démarche afin de vous aider lors de la saisie de votre demande de certificat.

Ma demande de certificat

* Quelle demande souhaitez-vous effectuer ?

- Demande de premier certificat individuel professionnel
- Demande d'un second certificat individuel professionnel au titre d'un autre certificat et d'un complément de formation ?
- Demande de renouvellement de certificat individuel professionnel

SUIVANT >

Une fois les éléments de l'étape remplis, vous accédez à l'étape suivante en cliquant sur « Suivant ».

Vous pouvez maintenant suivre les indications pour effectuer votre demande de certificat.

- Suivez les instructions et remplissez toutes les cases (celles qui ont une étoile rouge sont obligatoires).
- Si une case obligatoire n'est pas remplie ou si vous avez mal rempli une case, vous ne pouvez pas passer à l'étape suivante, un message s'inscrit en rouge en haut de la page qui vous signale les erreurs à corriger.

III. Transmettre la pièce justificative

La transmission de la demande peut se faire soit en déposant votre justificatif (Ajouter un fichier - attestation ou diplôme) directement sur le site servicepublic.fr soit en le transmettant par la voie postale.

Certificat individuel produits phytopharmaceutiques



Pièce justificative

i Pour compléter votre démarche en ligne, vous pouvez joindre la pièce justificative suivante: Diplôme ou titre.
Attention : l'envoi de la pièce justificative suivante est obligatoire pour le traitement de votre demande de certificat.
Si vous ne fournissez pas votre pièce justificative en ligne vous devrez l'envoyer par courrier papier à la D(R)AAF de votre région dont l'adresse sera indiquée en fin de démarche.
Si vous choisissez de l'envoyer par courrier, passez directement au menu suivant.
La pièce justificative doit être au format pdf, jpg ou png et sa taille maximale de 3 Mo

Pièce justificative : Diplôme ou titre ?

 Ajouter un fichier : ?


Glisser - déposer un fichier ici

Transmission postale : si la pièce justificative n'est pas jointe, vous devez l'adresser à la DRAAF / DAAF de votre domicile:



- votre attestation pour demander le certificat individuel remis par votre organisme de formation ou
- une photocopie du diplôme dans le cas où vous avez un diplôme de moins de cinq ans permettant l'accès au certificat individuel.

IV. Obtenir, sauvegarder l'imprimé

Quand vous arrivez à la dernière opération (Récapitulatif), **vérifiez que toutes les informations sont bien saisies.**

En cas d'erreur, vous pouvez les modifier très simplement en cliquant sur modifier.

Choix du certificat

Modifier

Certificat individuel demandé

Certificat individuel demandé : **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Activité / Catégorie

Activité professionnelle : **Conseil**

Diplôme ou titre

Année d'obtention : **2018**

Nom du diplôme ou du titre : **B.T.S.A. diplôme de niveau III option**

Option ou spécialité du diplôme : **Analyse et conduite de systèmes d'exploitation**

Délivré par : **DUBREUIL Jean-Claude**

Si toutes les informations sont justes vous devez cliquer sur « transmettre ma demande ».

1 – Cocher « je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies »

2 – Cliquez sur « transmettre ma demande »

Pièce justificative

Modifier

Aucune pièce jointe

Mon formulaire complété

Transmission de votre demande de certificat par la démarche en ligne.

Votre demande de certificat va être transmise à la direction (régionale) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à l'adresse suivante :

18, AVENUE CARNOT
94234 CACHAN CEDEX
ILE-DE-FRANCE FR

«Vous n'avez pas joint en ligne la copie de votre pièce justificative, n'oubliez pas de l'envoyer par courrier postal à l'adresse de la D(R)AAF de votre région mentionnée ci-dessus. En l'absence de transmission de votre pièce justificative, la demande de certificat ne pourra pas être traitée.»

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou au directeur de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, de votre lieu de domicile.



* Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies. Toute fausse déclaration est passible de sanctions pénales.

TRANSMETTRE MA DEMANDE >



3 – Cliquez sur « Envoyer ma demande »

Envoyer ma demande

Pour gagner du temps lors de votre prochaine démarche, nous vous conseillons de :

- Mettre à jour mon compte service-public.fr avec les informations renseignées dans cette démarche
- Conserver dans mon compte service-public.fr les pièces justificatives ajoutées dans cette démarche

[Envoyer >](#)

4 – Cliquez sur « télécharger le récapitulatif »

Sauvegarder / Imprimer le formulaire sur votre ordinateur.

Certificat individuel produits phytopharmaceutiques



✓ Merci, votre demande a été transmise.

Votre demande a été transmise le 24/01/2020 à 10:53 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche de demande de certificat individuel produits phytopharmaceutiques.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse **XXXX.XXXXX@franceagrimer.fr**, un message de confirmation de transmission de votre dossier.

La référence de votre demande est : **A-0-75W0G6KT5**

Votre avis nous intéresse

Dans une logique d'amélioration continue, nous vous invitons à consacrer 1 à 2 minutes à répondre à ce court sondage [ici](#).

Le document ci-après a été enregistré dans le porte-documents de votre compte service-public.fr. Vous pouvez également le télécharger en cliquant dessus.



Télécharger Recap_RegleConst_CIPHYTO.pdf [format pdf - 4 Ko]



Envoi par courriel

TERMINER

V. Message de confirmation

A l'issue de la transmission électronique, un mail de **confirmation de prise en compte de votre dossier** est transmis sur votre messagerie. Il comportera **un numéro de télé-démarche** propre à chaque usager. Cette référence doit être utilisée à l'occasion de tous vos échanges avec la DRAAF / DAAF de votre domicile. Il **doit être notifié** lors d'une transmission postale.



VI. Réception du certificat

Le certificat sera disponible dans la rubrique mes documents le lendemain de la validation par votre correspondant DRAAF/DAAF (délai 24h).

1) Se connecter



2) Sélectionner « mon tableau de bord »

Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre demande avec le fil d'activité.

Navigation: PARTICULIERS | PROFESSIONNELS | ASSOCIATIONS | ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION | [xxx.yyyy@yahoo.fr](#)

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Une question ? | Services en ligne et formulaires

2

➔

Mon tableau de bord | Mes informations personnelles | Mes documents | Mes alertes | Paramétrage, connexion et sécurité

Mon espace personnel : Mon tableau de bord

FIL D'ACTIVITÉ

CE MOIS-CI

15 janvier 2020 - 02:02

Un traitement sur votre dossier A-0-I2ZUA2031 a été effectué.
Service instructeur : compte test support 4
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : r72psl
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : FranceAgrimer
Votre demande a été traitée par le service chargé de votre dossier.
Message du service instructeur : "Certificat validé et édité"
Un document a été mis à votre disposition dans le porte-documents de votre compte service-public.fr. | En cours

10 janvier 2020 - 02:02

Un traitement sur votre dossier A-0-I2ZUA2031 a été effectué.
Service instructeur : compte test support 4
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : r72psl
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Service instructeur : FranceAgrimer
Votre demande est en cours de traitement par nos services.
Message du service instructeur : "Demande reçue par FranceAgriMer"

09 janvier 2020 - 15:12

Votre demande de certificat individuel produits phytopharmaceutiques a été transmise au service instructeur le 09/01/2020 à 15h12.

09 janvier 2020 - 15:10

Votre demande de certificat individuel produits phytopharmaceutiques a été enregistrée. Vous pouvez reprendre cette démarche à partir des informations que vous avez déjà saisies en cliquant sur le bouton compléter.

DEMARCHE | Demande de certificat d'utilisation de produits phytosanitaires (4) | En cours



3) Sélectionner « mes documents »

Le certificat peut être téléchargé pour être imprimé et enregistré sur votre ordinateur.

The screenshot shows the Service-Public.fr user interface. At the top, there are navigation tabs for 'PARTICULIERS', 'PROFESSIONNELS', 'ASSOCIATIONS', and 'ANNUAIRE DE L'ADMINISTRATION'. The user is logged in as 'xxx.yyyyyyyyyy @franceagrimer.fr'. The main navigation bar includes 'Mon tableau de bord', 'Mes informations personnelles', 'Mes documents' (highlighted with a green arrow), 'Mes alertes', and 'Paramétrage, connexion et sécurité'. Below this, a notification badge with the number '3' is visible. The 'Documents (32)' section is displayed, showing a document titled 'A-0-12ZUA203_CERTIFICAT.pdf' with a green dot indicating it is 'En cours de validité'. The document details include 'Date de dépôt : 15/01/2020', 'Date de modification : 15/01/2020', and 'Date de fin de validité :'. A green arrow points to the 'Télécharger le document - 611,0 ko' button, which has a download icon circled in green.

En cas de difficulté, le site [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr) dispose d'une assistance par messagerie (**contact**) et d'un service téléphonique (3939 Allo Service Public) que vous trouverez en bas de page du site.

The screenshot shows the footer of the Service-Public.fr website. It is divided into three main sections: 'NOUS SUIVRE', 'NOS ENGAGEMENTS', and 'NOUS CONNAÎTRE'. 'NOUS SUIVRE' includes links for 'Lettre Service-Public', 'Twitter', 'Facebook', and 'RSS'. 'NOS ENGAGEMENTS' lists 'Engagements et qualité', 'Accessibilité', 'Données personnelles et sécurité', 'Mise à disposition des données', 'Partenaires', and 'Co-marquage'. 'NOUS CONNAÎTRE' includes 'À propos', 'Plan du site', 'Aide', and 'Contact' (circled in green). At the bottom, the phone number '3939 Allo Service Public' is circled in green, followed by various links: 'Vie-publique.fr', 'Legifrance.gouv.fr', 'Data.gouv.fr', 'Gouvernement.fr', and 'France.fr'.